



ORGANISATION SANITAIRE PANAMÉRICAINNE  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 28<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE 64<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

*Washington, D.C., ÉUA, du 17 au 21 septembre 2012*

---

CSP28.R6 (Fr.)  
ORIGINAL : ANGLAIS

### **RESOLUTION**

#### **CSP28.R6**

#### **METHODE DE TRAVAIL DES *ORGANES* DIRECTEURS : DÉLÉGATION DE FONCTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF**

##### ***LA 28<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,***

Ayant envisagé le rapport de la Directrice, *Méthode de travail des Organes directeurs : Délégation de fonctions au Comité exécutif* (document CSP28/5) ;

Consciente des limitations du temps disponible lors des sessions des Organes directeurs de l'OPS consacrées à la discussion de points jugés d'importance stratégique ;

Notant la nécessité de continuer à améliorer les méthodes de travail des Organes directeurs en rationalisant et en simplifiant leurs ordres du jour,

#### **DÉCIDE :**

1. De demander que, lors de l'exercice de sa fonction consistant à revoir et à approuver les ordres du jour provisoires de la Conférence sanitaire panaméricaine et du Conseil directeur, le Comité exécutif continue ses efforts en vue d'améliorer les méthodes de travail de ces organes en ne leur transmettant que les rapports d'avancement technique et administratifs qui sont jugés nécessaires.
2. De déléguer au Comité exécutif la détermination du salaire du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain.

*(Cinquième réunion, le 19 septembre 2012)*